

NOTICE EXPLICATIVE

2026

La commune d'Echillais propose aux jeunes âgées de 16 à 18 ans des missions « argent de poche » appelé également « chantier à caractère éducatif ». Ce dispositif est porté par le service jeunesse de la commune.

Le dispositif « argent de poche » a pour objectifs :

- Intégrer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie.
- Valoriser leur travail.
- Créer du lien entre les différents acteurs et services de la commune.
- Accompagner l'orientation par une expérience professionnelle ainsi que dans la formalisation de l'expérience professionnelle lors de la rédaction de CV.

CADRE

Des missions de 3h et 30 min de pause sont proposées pendant les vacances scolaires. Elles sont rémunérées 15 euros les 3 heures. Le nombre de missions proposées dépend des disponibilités du jeune, des dates demandées mais également du nombre d'inscrits à ce dispositif.

La commune s'engage à répartir le plus équitablement possible le nombre de missions en fonction des critères ci-dessus.

Le jeune s'engage quant à lui à être ponctuel et respectueux, à prévenir la Mairie en cas d'absence.

Pour l'année 2026, nous proposerons des missions sur les périodes suivantes :

- Vacances d'hiver (du 07 février au 22 février)
- Vacances de printemps (du 04 au 19 avril)
- Vacances d'été (du 04 juillet au 30 août)
- Vacances d'automne (du 17 au 1^{er} novembre)
- Vacances de Noël (du 19 décembre au 3 janvier 2027)

LES DIFFÉRENTES MISSIONS POSSIBLES

Restauration scolaire	• Aide à la restauration et au service • Nettoyage de la salle en fin de service
Entretien / Nettoyage	• Ménage à l'école • Nettoyage des jeux
Administratif	• Tri d'archive • Participation aux travaux de saisie
Technique	• Entretien extérieur, du mobiliers urbains • Entretien des espaces verts, arrosage

RESPONSABILITÉS

La commune d'Echillais ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant au dispositif « Argent de poche ». En aucun cas la gratification versée pour la participation à l'activité ne pourra avoir l'équivalent de salaire.

Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une attestation de responsabilité en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale ou d'assurance complémentaire.

La commune d'Echillais s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

INSCRIPTION

- Possibilité de récupérer le dossier d'inscription aux horaires d'ouverture de la Mairie ou directement sur le site de la commune.
- Remplir le document ci-après et joindre un CV, une lettre de motivation ainsi qu'une photocopie de l'attestation de responsabilité civile, une photocopie de la carte vitale et RIB au nom du jeune.

Calendrier des dates limites pour rendre le dossier en fonction des périodes souhaitées : EXEMPLE

Vacances d'hiver	Vendredi 16 Janvier
Vacances de printemps	Vendredi 20 Mars
Vacances d'été	Vendredi 15 Mai
Vacances d'automne	Vendredi 25 Septembre
Vacances de Noël	Vendredi 27 Novembre

(En cas de retard, il ne sera pas garanti de recevoir des propositions de missions)

DOSSIER D'INSCRIPTION

2026

PARTICIPANT AU DISPOSITIF

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Téléphone : Mail :

REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

J'autorise l'enfant (nom/prénom).....à participer
au dispositif « Argent de poche ».

DISPONIBILITÉS

Vacances d'hiver

- ☐ Du 09 au 13 février
- ☐ Du 16 au 20 février

Vacances de printemps

- ☐ Du 7 au 10 avril
- ☐ Du 13 au 17 avril

Vacances d'été

- | | |
|--|---|
| ☐ Du 6 au 10 juillet | ☐ Du 3 au 7 août |
| ☐ Du 13 au 17 juillet | ☐ Du 10 au 14 août |
| ☐ Du 20 au 24 juillet | ☐ Du 17 au 21 août |
| ☐ Du 27 au 31 juillet | ☐ Du 24 au 28 août |

Vacances d'automne

- ☐ Du 19 au 23 octobre
- ☐ Du 26 au 30 octobre

Vacances de Noël

- ☐ Du 21 au 24 décembre
- ☐ Du 28 au 31 décembre

Dans le cadre des chantiers « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

> Pièces à joindre : Photocopie d'assurance responsabilité civile, carte vitale, CV et lettre de motivation et RIB au nom du jeune.

Fait à Echillais, le/...../.....

Signature du participant précédée
de la mention « Lu et approuvé »

Signature du représentant légal précédée
de la mention « Lu et approuvé »